

**DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE DETTE DEPARTEMENTALE
AYANT DONNE LIEU A EMISSION DE TITRE
DM1 2021**

PROPOSITIONS D'ACCEPTATION

Débiteur	Objet de la créance	Montant restant dû en euros au moment de la demande	Titres	Montant de la demande	Montant proposé par le service	Avis du service instructeur
Madame	Obligation alimentaire	4 191 ,00 €	T10982-10983/2020	4 191,00 €	4 191,00 €	Avis favorable difficultés financières
				TOTAL	4 191,00 €	

**DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE TAXE D'URBANISME IRRECOUVRABLE
DM1 2021****Trésorerie de Chartres de Bretagne****Avis favorable du comptable**

Nom	Adresse	P.C.	Montant	Motifs invoqués
SCCV	75 rue d'Alma 35000 RENNES	PC352381310098A1	8 706,00 €	Un recours a été déposé contre le permis de construire en décembre 2013. Ce recours a été rejeté définitivement par le Conseil d'Etat en 2019. Le règlement du montant principal de la taxe ainsi que les pénalités ont été effectués en octobre 2020.
TOTAL			8 706,00 €	